



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°32 du 28 mai 2019

SOMMAIRE

DDFiP.....3

DDFiP 10 2019148-0001 – Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts à compter du 28 mai 2019.....3

PRÉFECTURE DE L'AUBE.....4

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Services des Étrangers.....4

BE 2019-142-0001 – Arrêté préfectoral du 22 mai 2019 portant habilitation des agents de la préfecture de l'Aube autorisés à accéder aux données à caractère personnel recueillies dans le cadre du traitement « AEM ».....4

DDFiP

DDFiP 10 2019148-0001 – Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts à compter du 28 mai 2019.



DDFiP 10 2019148-0001

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts à compter du 28 mai 2019 :

Responsables des services	Services
MARE Gilles	Service des impôts des entreprises de Troyes
MARE Isabelle	Service des impôts des particuliers de Troyes
BOUCHET Cécile	Services des impôts des particuliers – Services des impôts des entreprises : Bar-sur-Aube
LALLEMENT André	Romilly-sur-Seine
VALENTIN Corinne	Pôle départemental de contrôle revenus/patrimoine de Troyes
THIBAUT Bertrand	Pôle de contrôle et d'expertise de Troyes
VENNIN Jérôme (par intérim)	Brigade départementale de vérification de Troyes
GERLIER Vincent	Pôle de recouvrement spécialisé de l'Aube
JOURDHEUIL Stéphane	Pôle de topographie et de gestion cadastrale de l'Aube
MAHO Réjane	Service de publicité foncière et de l'enregistrement de Troyes 1

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Services des Étrangers

BE 2019-142-0001 – Arrêté préfectoral du 22 mai 2019 portant habilitation des agents de la préfecture de l'Aube autorisés à accéder aux données à caractère personnel recueillies dans le cadre du traitement « AEM ».



PRÉFECTURE DE L'AUBE

PRÉFECTURE DE L'AUBE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGITIMITÉ
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

SERVICE DES ÉTRANGERS

ARRÊTÉ N° BE 2019-142-001

**Habilitation des agents de la
préfecture de l'Aube autorisés à
accéder aux données à caractère
personnel recueillies dans le cadre
du traitement « AEM »**

**Le préfet de l'Aube
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), et notamment son article L. 611-6-1 ;

VU le code de l'action sociale et des familles (CAESF), et notamment ses articles R. 221-11, R. 221-15-1 et suivants ;

VU le décret n°2019-57 du 30 janvier 2019 relatif aux modalités d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à ces personnes ;

VU le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube ;

VU l'arrêté n°SCIAT-PCICP-2019116-0003 du 26 avril 2019 de monsieur le préfet de l'Aube portant délégation de signature à madame Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les agents de la préfecture de l'Aube chargés de la mise en œuvre de la réglementation concernant les ressortissants étrangers autorisés à accéder, à raison de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître, à tout ou partie de données à caractère personnel et informations mentionnées à l'article R. 221-15-2 du CA SF sont :

- Pascal Aussenac, chef du service des étrangers ;
- Benoît Debard, chef du bureau du séjour ;
- Corinne Kukulinski, adjointe du chef du bureau du séjour ;

- Virginie Gauthier, agent instructeur des demandes de titre de séjour ;
- Sylvie Leitz, agent instructeur des demandes de titre de séjour.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Troyes, le 29/05/2019

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Sylvie CENDRE